

**Séance du
Conseil du
16 décembre
2025**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 16 décembre 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, MM François Leclerc et Michel Rousseau et les conseillères, Mesdames, Edith Rousseau et Christine Le Royer. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Ariane Tessier-Moreau,

Siège vacant : Siège #4

Le 8 décembre dernier, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil et entre le 9 décembre, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026;
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations ;
3. Adoption du règlement de taxation 2026;
4. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Éric Gervais-Després procède à l'ouverture de la séance à 19h .

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Éric Gervais-Després
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M^{me} Christine Le Royer, siège #3
M. François Leclerc, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Est- absente : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1

Siège vacant : Siège #4

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 ;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations ;
6. Adoption du règlement de taxation 2026;
7. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
5. Période de questions écrites et verbales ;
6. Levée de la séance extraordinaire.

2025-12-14
Adoption de
l'ordre du
jour

Il est proposé par la conseillère Christine Le Royer, appuyé par le conseiller François Leclerc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026

M^{me} Gagnon présente le budget 2026 aux citoyens.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues prévoit des revenus totalisant 700 877 \$ et des dépenses équivalentes de 700 877 \$;

CONSIDÉRANT QUE la taxe générale foncière imposée et prélevée est de 0,64 \$ pour chaque cent dollar de biens imposables ;

CONSIDÉRANT QUE la taxe de service pour la collecte des matières résiduelles, des vidanges lourdes ainsi que des contenants de peinture et produits domestiques dangereux (RDD) est de :

- Résidentielle 300 \$
- Hébergement 350 \$
- Commerciale 400 \$
- Industrielle 1000 \$

CONSIDÉRANT QUE la taxe imposée par la MRC de Montmagny pour la vidange des boues de fosses septiques est de :

- 139 \$ pour une occupation permanente
- 70 \$ pour une occupation saisonnière

CONSIDÉRANT QUE le taux de compensation pour les immeubles prévus aux articles 204 et 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale* est de 0,58 \$ par 100 \$ d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif pour l'obtention d'une licence pour chien est de 10 \$. Cette dernière sera valide la vie durant de l'animal.

CONSIDÉRANT QUE le salaire des élus est indexé de 2,2%;

CONSIDÉRANT QUE Le salaire de la directrice générale et greffière-trésorière est indexé de 2,2 % en plus de l'augmentation annuelle de base de 4 %, pour un ajustement total maximal de 6 %, conformément aux dispositions prévues à son contrat de travail.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte, tel que présenté, un budget équilibré de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exercice financier 2026, des revenus équivalents aux dépenses qui y figurent.

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

2025-12-16

PTI

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues présente son Plan triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2026-2027-2028:

Catégorie	Description des travaux	Montant
Tourisme	Amélioration des sentiers pédestres	50 000 \$
	Toilette publique	100 000 \$
TECQ	Gestion des déchets	100 000 \$
Incendie	Installation d'une prise d'eau sèche	20 000 \$
Camping	Mise aux normes des fosses septiques	100 000 \$
	Augmentation du nombre de terrain	50 000 \$
Garage municipal	Construction d'un nouveau garage	2 400 000 \$
		2 820 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisations (PTI) constitue un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'une approbation gouvernementale, etc.;

CONSIDÉRANT QUE chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR François Leclerc

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte, conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, tel que présenté.

6. Adoption du règlement de taxation 2026

2025-12-17

Règlement
de taxation

ATTENDU QUE

la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a adopté lors de cette séance extraordinaire du Conseil tenue le 16 décembre 2025, à dix-neuf heures son budget pour l'année 2026, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE

l'avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 8 décembre 2025, par monsieur François Leclerc, conseiller ;

ATTENDU QU'

une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance au cours de laquelle il est adopté, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR François Leclerc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soit adopté le Règlement numéro 2025-12-159 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 ainsi que les conditions de leur perception.

7. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

2025-12-18

Présentation
et
ratification
des comptes

CONSIDÉRANT QUE

la liste des comptes pour le mois de décembre 2025, vérifiée par la directrice générale et greffière-trésorière, est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes pour le mois de décembre 2025 soit approuvée pour un montant de 103 567,24 \$

8. Période de questions écrites et verbales

Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions.

9. Levée de la séance extraordinaire

2025-12-19
Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller François Leclerc que la séance soit levée à 19 heures 15.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière Éric Gervais-Després
Maire

